



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (RCA15-27007).
- Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation (RCA15 27010).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que les règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 8<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2015**

**Monsieur Magella Rioux**  
**Secrétaire d'arrondissement**